



HAL
open science

Décrypter les sens à donner à la récupération alimentaire. Une étude de cas dans la ville de Montpellier, France

Andréia Tecchio, Geneviève Cortes, Elodie Valette

► To cite this version:

Andréia Tecchio, Geneviève Cortes, Elodie Valette. Décrypter les sens à donner à la récupération alimentaire. Une étude de cas dans la ville de Montpellier, France. *Confins - Revue franco-brésilienne de géographie/Revista franco-brasileira de geografia*, 2023, 59, 10.4000/confins.52299 . hal-04425739

HAL Id: hal-04425739

<https://hal.science/hal-04425739v1>

Submitted on 30 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



Confins

Revue franco-brésilienne de géographie

59 | 2023

Número 59

Décrypter les sens à donner à la récupération alimentaire. Une étude de cas dans la ville de Montpellier, France

Decipher the meaning of food recovery. A case-study in the city of Montpellier, France.

Decifrar os significados atribuídos à recuperação de alimentos. Um estudo de caso em Montpellier, França.

Andréia Tecchio, Geneviève Cortes e Elodie Valette



Edição electrónica

URL: <https://journals.openedition.org/confins/52299>

ISSN: 1958-9212

Editora

Hervé Théry

Este documento é oferecido por Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier



Refêrencia eletrónica

Andréia Tecchio, Geneviève Cortes e Elodie Valette, «Décrypter les sens à donner à la récupération alimentaire. Une étude de cas dans la ville de Montpellier, France», *Confins* [Online], 59 | 2023, posto online no dia 29 junho 2023, consultado o 10 janeiro 2024. URL: <http://journals.openedition.org/confins/52299> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/confins.52299>

Este documento foi criado de forma automática no dia 9 de julho de 2023.



Apenas o texto pode ser utilizado sob licença CC BY-NC-SA 4.0. Outros elementos (ilustrações, anexos importados) são "Todos os direitos reservados", à exceção de indicação em contrário.

Décrypter les sens à donner à la récupération alimentaire. Une étude de cas dans la ville de Montpellier, France

Decipher the meaning of food recovery. A case-study in the city of Montpellier, France.

Decifrar os significados atribuídos à recuperação de alimentos. Um estudo de caso em Montpellier, França.

Andréia Tecchio, Geneviève Cortes e Elodie Valette

Cette recherche a été réalisée dans le cadre du projet CAPES-COFECUB "Systèmes agroalimentaires et politiques publiques : théories et méthodes pour l'analyse des expériences nationales et internationales", financé par la Capes au Brésil et le Cofecub en France (n° Process : 88881.370876/2019-01).

- 1 En France, l'aide alimentaire est la principale option proposée aux personnes en situation de précarité économique qui rencontrent des difficultés pour accéder à la nourriture. Les données de l'enquête Aide alimentaire permettent d'estimer qu'en 2021 entre 3,2 et 3,5 millions de personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire en nature des associations (Accardo et al., 2022). Ce nombre est à rapprocher du nombre estimé de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, entendu ici à 1 063 euros par mois, soit 9,3 millions de personnes en 2018 selon l'INSEE, 14,8 % de la population française. Parmi les bénéficiaires d'une aide alimentaire fin 2021, la moitié y avait recours depuis moins de deux ans, marquant une amplification du recours à l'aide depuis la pandémie de la Covid-19.
- 2 L'essentiel de l'aide alimentaire s'appuie sur le Fond Européen d'Aide alimentaire, mais surtout sur des dispositifs nationaux de déduction fiscale aux entreprises et particuliers, qui encouragent les dons aux principales associations d'aide alimentaire. Avec les lois Garot (2016) et Egalim (2018), l'aide alimentaire en France s'est alignée sur l'agenda européen, puisqu'elle lui associe désormais la lutte contre le gaspillage alimentaire, en engageant la responsabilité des producteurs, distributeurs et associations dans la distribution des aliments invendus (Le Morvan, Wanecq, 2019 ; Nivard, Tavernier, 2020).
- 3 Cette politique a permis l'augmentation des bénéficiaires de l'aide alimentaire et la diminution des quantités de nourriture gaspillée. Mais, selon Mourad et Bricas, elle s'attaque "aux conséquences et aux symptômes du gaspillage, sans en éliminer les causes" (2021, p.197). L'aide reste dépendante en effet des circuits longs du système agro-industriel (Paturel, 2019), et ses formes ne modifient pas les manières d'appréhender et traiter la précarité alimentaire, à savoir "par l'assistance et non par l'ambition d'émancipation" (Paturel, Bricas, 2019). Autrement dit, se pose le défi à concevoir et atteindre une démocratie alimentaire, notion que nous mobilisons et concevons ici sous l'angle de l'émancipation des personnes et de l'accès pour tous à une alimentation choisie -y compris dans le champ de l'aide alimentaire (Lang, 1999 ; Paturel, 2018).
- 4 Néanmoins, selon Scherer et Bricas (2021), les politiques de lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaires ont permis l'émergence de nouvelles formes de solidarité, mettant en avant les notions d'émancipation, d'autonomie, de citoyenneté et d'engagement des personnes impliquées dans la cause. Dans ce contexte, les collectifs et initiatives militantes, auto-organisés, se sont multipliés prenant la forme de micro-associations "non repérées par les pouvoirs publics, parce qu'informelles, silencieuses et non labellisées" (Paturel, Bricas, 2019, p.4).
- 5 Parmi ces initiatives qui se construisent "par le bas", certaines optent pour la récupération des aliments, comprise largement comme la collecte, la redistribution ou la consommation de produits alimentaires destinés à être jetés. Ces pratiques, encore peu étudiées en France dans leur diversité, oscillent dans leurs justifications entre lutte contre le gaspillage et aide alimentaire aux plus démunis. Cet article entend contribuer à enrichir la connaissance de ces initiatives, en interrogeant leur place, leur

fonctionnement et les sens dont elles sont porteuses au regard d'une conception plus démocratique des systèmes alimentaires.

- 6 L'analyse se fonde sur une étude de cas menée à Montpellier, où le tissu associatif de l'aide alimentaire est assez dense, constitué des habituels poids-lourds de l'aide alimentaire en France : le Secours populaire, la Croix Rouge, la Banque alimentaire et les Restaurants du cœur notamment, assurent la distribution de denrées alimentaires selon le dispositif classique de l'aide décrit plus haut. Le paysage de l'aide alimentaire montpelliérain inclut néanmoins une diversité de microstructures, associations ou collectifs, proposant des formes alternatives d'aide dont le fonctionnement est peu connu. Certaines d'entre elles ont vu le jour pendant la pandémie de la Covid-19, à la faveur de la désorganisation du circuit traditionnel de l'aide (Scherer, 2022).
- 7 Un travail de terrain immersif a été mené durant l'année 2022 auprès de l'association des Jardins Agroécologiques Partagés (AJAP), engagée dans des pratiques de récupération alimentaire à Montpellier. Créée en 2018, l'AJAP est une association de moins d'une quarantaine de membres, représentative de ce tissu micro-associatif engagé dans des actions citoyennes et militantes autour de la solidarité sociale et alimentaire, et caractérisé par son fort ancrage territorial au sein d'un quartier central de la ville, celui de Figuerolles.

La récupération alimentaire : un instrument de lutte contre le gaspillage ?

- 8 La récupération alimentaire est généralement associée à la lutte contre le gaspillage mais recouvre une diversité de pratiques, tout autant qu'une diversité de registres de justification. Si ces pratiques existent de longue date pour les plus démunis (glanage, récupération à la fin des marchés, dans les poubelles - *dumpster diving* dans le monde anglo-saxon), elles ont gagné en visibilité au milieu des années 2000 avec l'émergence au sein de classes sociales généralement jeunes et aisées, aux États-Unis et en Grande-Bretagne en particulier, du *freeganism* (un terme qui combine les mots "free" et "vegan"), mouvement revendiquant la participation la plus faible possible à l'économie capitaliste et sa surconsommation, et proposant plutôt de chercher et de récupérer des produits inutilisés ou gaspillés pour se nourrir (Corliss 2014). Bien qu'encore peu étudiées en France, les pratiques de récupération alimentaire ont fait l'objet de quelques travaux riches en enseignements sur la diversité des manières de faire, tant du côté des pratiques de récupération citoyenne et militante (Plancade, 2013 ; Guien, 2019 ; Manoury, 2021) que de celui des collectifs et mouvements plus structurés (Mourad, 2018). Ces travaux permettent de caractériser les registres de justification des différents militants de la récupération (Mourad, 2012) ou plus généralement de la lutte contre le gaspillage (Mourad, 2018).
- 9 Aujourd'hui, ces différentes pratiques, qu'elles soient individuelles ou collectives, sont à repenser au regard de la dynamique d'institutionnalisation et de politisation de la gestion et du recyclage des déchets, et plus particulièrement de la lutte contre le gaspillage alimentaire (Cook, 2017). En France en particulier, et depuis la signature du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire en 2013, une série de lois et décrets offre désormais un cadre de régulation aux différents acteurs des systèmes alimentaires. L'interdiction de rendre impropres à la consommation des denrées encore

consommables s'applique ainsi aux industries agroalimentaires, aux grossistes, aux distributeurs et à la restauration collective. De même, ces acteurs ont l'obligation (au-delà d'un certain seuil) de proposer une convention de don à une association habilitée. Lutte contre le gaspillage et lutte contre la précarité alimentaire convergent ainsi dans les dispositifs. Ils contribuent à une transformation des marchés alimentaires, laquelle bénéficie néanmoins aux firmes dominantes, comme à des fondateurs d'entreprises et d'associations saisissant de nouvelles opportunités (Mourad, 2018).

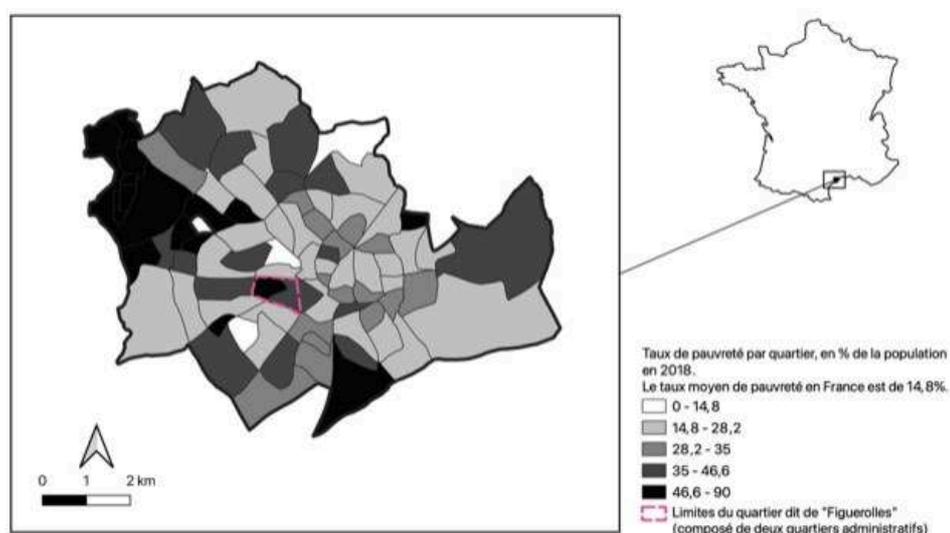
- 10 Dans ce contexte, que proposent donc aujourd'hui les initiatives citoyennes et militantes de la récupération alimentaire qui agissent hors du système formel de collecte-distribution ? Paturel (2018) a montré combien le défi principal dans les dispositifs d'aide alimentaire est aujourd'hui d'ordre démocratique. Peu de dispositifs issus du système formel contribuent en effet à l'autonomie et l'émancipation des personnes en matière d'accès à la nourriture. En général, les personnes ne sont vues que comme des bénéficiaires de l'aide, alors même que la participation et l'implication de ces bénéficiaires peuvent donner un statut positif aux personnes, créer une dynamique citoyenne et motiver les plus précaires à intégrer des projets (Paturel, Ramel, 2017). Dans ce contexte, l'enjeu est de savoir si les pratiques de récupération alimentaire non institutionnalisées sont susceptibles de participer de l'émancipation des personnes, dans la mesure où elles proposent une alternative aux schèmes dominants de l'aide alimentaire, au même titre qu'une diversité d'autres initiatives citoyennes - jardins partagés, initiatives d'agriculture urbaine, ateliers de transformations partagés, cantines, entre autres (Paturel, Ndiaye, 2020 ; Paturel, 2018).

Un cas d'étude dans un quartier populaire de Montpellier : une méthodologie participative et immersive

- 11 Cette contribution se fonde sur l'étude de l'association AJAP localisée à Montpellier, deuxième métropole urbaine de la Région Occitanie, située dans le département de l'Hérault. La région figure parmi les plus pauvres de France (Paturel, 2015), avec un taux de chômage élevé (près de 10% en 2022) la plaçant en 2^{ème} position derrière les Hauts de France). Au sein de la région, la ville de Montpellier indiquait déjà en 2015 des taux de pauvreté (26%) et de chômage (20%) particulièrement élevés, largement supérieurs à la moyenne des 30 autres communes de la Métropole de Montpellier (Paturel et al., 2015). La situation s'est aggravée sous l'effet du Covid, conduisant à la signature d'un plan de pauvreté en octobre 2020 entre la Ville de Montpellier, la Métropole de Montpellier et l'État, portant une attention particulière au rôle joué par les solidarités alimentaires (Labarre, 2021).
- 12 Les rares études sur l'aide alimentaire à Montpellier indiquent des estimations variables, selon les méthodologies, à la fois de la densité des structures associatives, des volumes ou l'aire de distribution, ainsi que des bénéficiaires. En 2017, parmi les 13 départements de la région Occitanie, l'Hérault concentrait le plus de structures d'aide alimentaire habilitées par l'État (111 sur un total de 173), coïncidant avec sa forte incidence de pauvreté. Environ 70% des points de distribution étaient concentrés dans les villes du département, majoritairement à Montpellier (DRAAF Occitanie, 2018). Pour la seule métropole de Montpellier, Paturel et al. (2015) recensait 50 structures en 2015 (dont 38 uniquement dans la commune de Montpellier), dont 60% étaient rattachées à 8 têtes de réseau¹. Les bénéficiaires étaient au nombre de 16 000 personnes en 2015 pour

l'ensemble de la métropole (Paturel et al., 2015) et de 10 000 personnes pour la commune de Montpellier en 2017 (Labarre, 2021), soit environ 4% des 270 000 habitants. Les lieux de distribution alimentaire au sein de la ville étaient relativement bien répartis, avec une implantation notamment dans les principaux quartiers dits prioritaires de la politique de la ville² (*op.cit.*), dont fait partie le quartier de Figuerolles. Qualifié de quartier "précaire" par Paturel et al. (2015), Figuerolles se distingue par une forte proportion de familles monoparentales (21%), figurant parmi les populations les plus vulnérables en termes de sécurité alimentaire, et par des bas revenus (50% de ménages non imposables). Les données récentes montrent qu'au sein d'une ville au taux de pauvreté largement supérieur à la moyenne nationale, le quartier de Figuerolles se maintient comme l'un des plus pauvres (figure 1).

Carte 1. Taux de pauvreté par quartier de la ville de Montpellier en 2018.



Source : Base de données infra-communales par IRIS 2018, INSEE. Conception et réalisation : autrices, 2023.

- 13 L'AJAP, en tant que micro-association pratiquant la récupération et distribution alimentaire dans le quartier Figuerolles, n'est pas identifiée parmi les structures de l'aide alimentaire à Montpellier. En revanche, le square du Père Bonnet situé dans ce quartier, où a été aménagé un jardin partagé à l'initiative de l'AJAP, est recensé parmi les 30 jardins collectifs de la ville (Scheromm, cité par Paturel et al., 2015).
- 14 L'étude de l'AJAP se fonde sur des enquêtes de terrain menées entre février et octobre 2022, dont la spécificité a été de développer une méthode immersive et participative en collaboration avec l'association. Afin de comprendre les manières de faire de l'association, mais aussi des donateurs, nous avons participé à la récupération des aliments collectés auprès de plusieurs commerçants des quartiers de Figuerolles, des marchés des Arceaux et d'Antigone,³ ainsi qu'à la distribution des aliments se déroulant au square du Père Bonnet à Figuerolles et aux différentes initiatives organisées par l'AJAP. Durant ces moments clefs de l'activité de l'association, nous avons mené une

série de discussions spontanées et d'entretiens plus formels avec les membres de l'AJAP, les populations bénéficiaires de la distribution et les commerçants⁴.

- 15 Au total, nous avons participé à : i) neuf collectes alimentaires, dont six avec les commerçants de Figuerolles, deux au Marché des Arceaux et une au Marché d'Antigone; ii) 15 distributions alimentaires au Square du Père Bonnet; iii) une réunion de l'AJAP au cours laquelle ont été discutées les actions à entreprendre et la participation à des événements promus par d'autres organisations, ainsi que la composition de la nouvelle coordination de l'AJAP; iv) des événements organisés par l'association au Square du Père Bonnet comme "La Grande Friperie" et "Goûter partagé" ; v) les événements à l'échelle de la ville auxquels l'association participe comme "La Grande Parade Métèque" et le Festival Agropol'Eat.
- 16 Concernant les entretiens formels, nous avons interrogé quatre membres du bureau de l'AJAP, huit commerçants et une personne ayant travaillé pour le service social départemental, habitant Figuerolles depuis plus de 20 ans et participant aux actions menées dans le quartier, notamment celles promues par l'AJAP au square du Père Bonnet.

Le principe participatif de l'AJAP : du jardin partagé à la récupération alimentaire

- 17 La création de l'AJAP est une initiative portée par trois jeunes, dont deux étaient engagés en service civique dans le domaine social et solidaire. Leur projet était d'occuper les espaces publics de la ville pour développer des jardins agro-écologiques partagés, de manière à motiver la participation des personnes vivant dans des conditions précaires. Les légumes et légumineuses récoltés devaient servir à préparer des repas collectifs pour les membres de l'AJAP et les personnes du quartier, et seraient également répartis entre les personnes qui travaillent dans le jardin partagé.
- 18 Les fondateurs de l'AJAP, qui habitaient le quartier de Figuerolles, ont ainsi créé un jardin partagé sur une micro-parcelle dans le square du Père Bonnet. Les activités ont commencé de manière informelle, avant d'obtenir l'autorisation légale auprès de la municipalité, une subvention et un soutien pour l'accès à l'eau, et une structure pour le compostage.
- 19 La récupération alimentaire a débuté fin 2019, née du constat que le volume de production du jardin partagé était loin des besoins des personnes précaires à Figuerolles. Par ailleurs, beaucoup de jeunes étaient plus disposés à développer des actions ponctuelles qu'à entretenir de façon régulière un jardin. Les fondateurs de l'AJAP ont donc commencé à établir des relations avec les petits commerçants de Figuerolles et collecter des invendus alimentaires.
- 20 Grâce à la récupération, l'AJAP a atteint une partie de ses objectifs : au fur et à mesure que se consolide le dispositif de collecte et distribution d'aliments, les bénéficiaires ont commencé à fréquenter le square Bonnet, et plus largement le quartier, certaines personnes ayant même rejoint l'association. En 2022, l'AJAP a lancé deux nouvelles activités. D'une part, le compostage est effectué au Square du Père Bonnet, servant au jardin ou distribué aux habitants. La municipalité fournit les bacs et met à disposition le broyat de bois, tandis que les résidents de Figuerolles apportent la matière organique issue des ordures ménagères. D'autre part, à partir de mai 2022, l'AJAP a mis en culture

une autre parcelle, située sur le campus d'Agropolis de Montpellier, dont la plus grande taille a motivé davantage de personnes à participer aux activités. Parallèlement, l'AJAP implique la population du quartier dans d'autres activités (repas partagés, friperie et spectacles culturels), permettant de collecter des fonds pour l'association.

- 21 L'AJAP collecte des aliments (fruits, légumes, pain, pizza, etc.), les mardis et samedis en toute fin de journée (Image 1), les stocke pour une nuit (dans le local d'une autre association), puis les met en libre-service le jour suivant, dans la rue, à l'entrée du square du Père Bonnet. L'association, bénéficiant d'un accord de la préfecture, récupère les invendus d'un réseau de petits commerçants du quartier et de deux marchés, avec lesquels elle est en contact direct. Le parcours de collecte et le transport des produits se font au moyen de chariots de supermarchés. La quantité d'aliments collectés est variable (entre 2 et 5 chariots par collecte). Les fruits et légumes trop abîmés sont utilisés pour le compost. Les produits non récupérés, encore consommables, sont partagés ou bien sont transformés en confitures et conserves par les membres de l'association. Il n'y a pas de contrôle ou de bureaucratie de la part de l'AJAP à l'égard des bénéficiaires. La nourriture est mise à disposition à même le sol, sur des socles en bois, et les gens sont libres de choisir la quantité, la qualité et le type d'aliments qu'ils souhaitent.

Image 1. Collecte par des membres de l'AJAP d'aliments invendus dans les petits commerces de Figuerolles



Source : Andréia Tecchio, recherche de terrain, 16 avr. 2022.

- 22 Rejoignant Labarre (2021) à propos des associations d'aide alimentaire à Montpellier, l'AJAP dit se confronter au défi d'impliquer davantage de personnes, et de disposer d'un local pour le stockage, la conservation ou la transformation des aliments. De même, elle aspire à développer plus de partenariats avec d'autres associations et des expériences similaires dans d'autres quartiers de Montpellier, voire d'autres municipalités.
- 23 La trajectoire et les manières de faire de l'association témoignent d'un souci de stimuler et surtout maintenir des dispositifs participatifs citoyens en articulant plusieurs initiatives, avec une volonté forte d'intégrer les populations du quartier et de

préserver le principe d'un libre accès à l'alimentation, ce qui rejoint la définition énoncée précédemment de démocratie alimentaire.

Les donateurs alimentaires de l'AJAP : confiance et anonymat

- 24 Les donateurs alimentaires de l'AJAP, à l'exception d'une coopérative qui vend des produits frais et industrialisés, sont des petits commerces qui vendent principalement des fruits, des légumes et des produits de boulangerie, la plupart situés à Figuerolles. De leur côté, les marchés de plein air des Arceaux et d'Antigone fournissent des invendus.
- 25 Le don des produits invendus à l'AJAP n'est pas l'option exclusive des commerçants. Pour éviter le gaspillage alimentaire, ils cherchent d'abord à gérer au mieux les stocks, puis à vendre leurs invendus à bas prix en fin de journée, parfois via des applications sur internet. Le don d'aliments à des employés, des habitants ou des associations intervient donc souvent une fois ces options épuisées. Les commerçants rencontrés nous disent faire des dons à plusieurs associations, mais ne connaissent pas leurs noms. L'AJAP est identifiée comme "celle qui vient avec le caddie".
- 26 Comme l'ont montré certaines études (Plancade 2013 ; Guien, 2019), le degré d'adhésion des restaurateurs ou des commerçants au système de récupération alimentaire est variable. Certains peuvent même y être réfractaires, surtout lorsque la collecte se fait spontanément et directement par les populations précaires. Les associations veillent donc à montrer "patte blanche" et à argumenter leurs actions. Le fait que les commerçants ignorent la nature et l'identité des associations qui récupèrent leurs invendus, bien qu'ils n'en donnent pas d'explication, témoigne de liens relativement distants avec le tissu associatif engagé dans la récupération. Pour autant, l'AJAP a construit une relation de partenariat avec les commerçants, fondée sur la confiance et un dialogue autour de l'intérêt à s'engager dans la récupération alimentaire.

Récupérer des aliments dans la rue, des pratiques pleinement assumées

- 27 Parmi les personnes qui récupèrent les aliments mis à disposition par l'AJAP à Figuerolles prédominent des hommes salariés ou des mères de famille, non actives, qui recourent à cette stratégie pour compléter la diète familiale. Les bénéficiaires sont aussi des personnes âgées, souvent des femmes seules, qui perçoivent une faible retraite. Plus minoritaires sont les étudiants, beaucoup d'entre eux étant membres de l'association. De même, quelques personnes aux profils très variés profitent de leur passage occasionnel sur le lieu pour collecter fruits et légumes (Image 2). Cette variété des profils observés à Figuerolles converge avec le constat de Paturel et al. (2015) et Labarre (2021).

Image 2. Récupération alimentaire au square du Père Bonnet, quartier Figuerolles, par des hommes comme des femmes, aux origines socio-ethniques diversifiées.



Source : Geneviève Cortes, recherche de terrain, 01 juin 2022.

- 28 Les jours de distribution, certaines femmes âgées se rendent au square Bonnet avant même l'heure de la mise à disposition des aliments. Pendant quelques heures, elles discutent avec d'autres femmes habituées, faisant du square un lieu de rencontre et de sociabilité. D'autres personnes, en revanche, arrivent plus tard, lorsqu'il y a moins de monde, et ramassent rapidement la nourriture, donnant l'impression qu'elles ont honte d'avoir à recourir à la récupération alimentaire. Selon Paturel et Ramel (2017), en France, de nombreuses personnes choisissent de ne pas bénéficier de l'aide alimentaire en raison d'un sentiment de perte de dignité, que l'attitude de certaines personnes bénévoles peuvent parfois aussi produire. En outre, l'accès à l'alimentation par le biais de l'aide peut être une source de stigmatisation et de discrimination, d'autant que les circuits d'approvisionnement destinés aux personnes les plus pauvres ont leurs propres règles, les excluant de fait de la condition de consommateurs.
- 29 Pourtant, à Figuerolles, nombreux sont les bénéficiaires rencontrés à pleinement justifier et assumer leurs pratiques de récupération. Ils mentionnent d'abord le souci du gaspillage alimentaire, ensuite le fait que la nourriture est un droit humain et enfin, l'importance qu'elle a pour nourrir la famille. Lors de la distribution, nous avons souvent entendu ces propos : "Prends ! Sinon ils seront jetés" ou encore "Prends ! Tu as le droit". Ces deux arguments, en somme, évincent le soupçon selon lequel ils ne disposent pas assez de ressources financières pour accéder à la nourriture. L'argument noble, celui de la lutte contre le gaspillage alimentaire, et l'argument militant, celui du droit alimentaire, évitent ainsi stigmatisation, honte et culpabilisation.
- 30 Parmi les personnes rencontrées, peu ont recours à des dons fournis par l'aide alimentaire classique. Les bénéficiaires de l'AJAP se disent rebutés par les démarches

administratives souvent obligatoires pour accéder aux dons. J. Labarre (2021) fait le même constat dans son étude à Montpellier : le non-recours à l'aide alimentaire, en plus du manque d'information, est souvent lié à l'exigence de participation à des ateliers de gestion budgétaire ou de rééducation alimentaire, ainsi qu'au contrôle par le biais des relevés de compte bancaire comme condition pour être bénéficiaire ou des tickets de caisse de l'épicerie sociale pour contrôler les choix. Les personnes rencontrées à Figuerolles mentionnent également l'impossibilité de choisir les aliments et leur manque de saveur, le temps passé à faire la queue ou encore la nécessité de se déplacer dans des quartiers éloignés.

- 31 Ainsi, bien que toujours ambivalent, le vécu des pratiques de récupération est ici celui d'un pouvoir et d'un devoir prendre des aliments en libre-service, à titre gratuit, tandis que la proximité spatiale (facilité d'accès) et sociale (lieu de rencontre) joue en faveur d'un ancrage territorial, en particulier pour ceux et celles qui viennent régulièrement s'approvisionner au Square Bonnet .

Au-delà du gaspillage... et de la précarité alimentaire

- 32 C'est sans doute le sens que les membres de l'AJAP donnent à leurs actions - et notamment à l'acte de récupérer des aliments pour les mettre à disposition de tous - qui renvoie le plus à nos questionnements sur l'idée de démocratie alimentaire. Lors des enquêtes, les membres de l'association expriment des motivations plurielles à leur engagement.
- 33 Outre la volonté de s'investir dans des actions concrètes autour d'un système participatif, le désir d'une utilité sociale est prégnant. Concernant plus spécifiquement la distribution alimentaire, les membres interviewés font référence à la fois à la solidarité vis-à-vis des personnes en situation de précarité et à la réduction du gaspillage alimentaire.
- 34 Cela étant, le discours de l'AJAP témoigne d'une démarche plus complexe, allant au-delà de ces deux seules ambitions. Parce qu'elle considère que fournir de la nourriture aux personnes précaires relève des pouvoirs publics, l'association s'efforce de faire passer l'idée qu'elle ne "donne" pas des aliments, mais que ce sont les personnes qui viennent les chercher et les choisir, comme dans un supermarché. De même, l'AJAP revendique le principe de l'autonomie alimentaire, et donc l'idée que les personnes ne doivent pas devenir dépendantes des aliments récupérés. Elle s'autorise ainsi à ne pas faire de collecte à certaines périodes (jours de pluie, pendant l'été, etc.), malgré la forte attente de certains bénéficiaires.
- 35 Enfin, pour les membres de l'AJAP, la récupération alimentaire vise à maintenir une certaine mixité sociale et lutter contre la gentrification à Figuerolles. Quartier populaire situé près du centre historique de Montpellier, Figuerolles - et plus largement le Plan Cabannes et Gambetta - est une polarité ancienne de l'immigration (Prat, 1995), aujourd'hui marqué par une composition socio-ethnique très diverse, un dynamisme commercial et culturel et une forte identité locale.
- 36 Selon un habitant du quartier depuis plus de 20 ans, la gentrification en cours à Figuerolles a démarré il y a plusieurs années, lorsque des logements vétustes ont commencé à être achetés à bas prix pour être rénovés, souvent par les locataires eux-mêmes professionnels de la construction, ou par des non-résidents du quartier. La gentrification s'est intensifiée depuis 2017, lorsque la municipalité de Montpellier a

lancé un projet de renouvellement urbain dans le quartier. Cela a entraîné l'augmentation des loyers, tandis que des petits commerces qui répondaient aux besoins des habitants ont été remplacés par des bars ou des restaurants, et le paysage alimentaire s'est partiellement transformé⁵.

- 37 Ainsi, pour l'AJAP, leurs actions sont aussi un symbole de lutte contre la gentrification et la segmentation sociale car, avec la diversité des initiatives proposées, pratiquement tous les groupes ethniques et classes sociales interagissent dans l'espace public. En outre, l'accès pour tous aux fruits, légumes et autres denrées, dont la conservation et l'apparence ne répondent pas aux normes communes, revêt une dimension revendicative dans un contexte de gentrification qui prône le tout propre et le tout beau.

Considérations finales

- 38 Cette contribution, à partir de l'exemple de l'AJAP à Montpellier, visait à décrypter comment certaines pratiques de récupération alimentaire participent, à leur échelle, à une conception plus démocratique des systèmes alimentaires, autour des principes de libre accès à l'alimentation, mais aussi d'inclusion, de participation et d'émancipation. Or l'analyse des manières de faire et de penser la récupération alimentaire, qu'il s'agisse des donateurs, des intermédiaires associatifs et des bénéficiaires, fait apparaître un système de valeurs plurielles.
- 39 Si le paradigme de la lutte contre le gaspillage alimentaire est présent dans les discours de tous, la récupération alimentaire constitue un acte dont le sens va bien au-delà du seul enjeu de la précarité alimentaire. Pour les commerçants, l'occasion leur est donnée de diversifier les solutions à leurs invendus, sur la base d'une contractualisation informelle, fondée sur la confiance mais aussi la discrétion, avec la sphère associative. Les bénéficiaires, quant à eux, trouvent dans l'argument de la lutte contre le gaspillage et celui du droit humain à s'alimenter, une manière d'assumer dans la dignité le recours à la récupération d'aliments dans la rue, une alternative à l'aide alimentaire normalisée et certifiée, et l'occasion d'un ancrage territorial fondé sur la proximité spatiale et sociale. Quant aux membres de l'association, la récupération constitue une sorte d'évidence sociétale à forte portée symbolique et militante, dont le sens combine à la fois un nouveau rapport à la nature, au travail, aux aliments mais aussi à l'espace, comme lieu de liens et de mixités sociales qu'il s'agit de préserver dans une lutte contre la gentrification. Pour toutes ces raisons, mais aussi parce qu'elle propose des actions collectives contre les inégalités d'accès à l'alimentation et que l'ensemble des actions qu'elle mène - jardins partagés, compostage, repas partagés, etc. - remplit l'exigence de la participation, l'AJAP contribue de fait à une forme originale de démocratie alimentaire.
- 40 En même temps, l'AJAP se heurte à ses propres limites. Celle, tout d'abord, du maintien de son dynamisme et de sa pérennité. Si elle a son propre potentiel de renouvellement au sein d'un vivier d'étudiants, elle reste contrainte à une stratégie de "bricolage" par manque de moyens (transport avec des caddies, stockage dans un local prêté, etc.). L'association se heurte au fragile équilibre de ses actions et, dans tous les cas, à la difficulté d'amplifier leurs portées. Plus encore, elle se confronte à l'ambivalence de ses pratiques, voire à ses propres contradictions. Puisque, alors même qu'elle prône l'autonomie et l'émancipation alimentaire, l'AJAP n'est pas épargnée par le risque de

l'assistanat et de la dépendance des populations qui, deux fois par semaine, attendent l'arrivée des aliments au square Bonnet à Figuerolles et manifestent de l'inquiétude lorsqu'elles apprennent que la distribution s'arrête pendant l'été. À ce titre, le pas à franchir qui consisterait à rendre proactives les populations réceptrices, en les faisant participer à la collecte et la distribution des aliments dont elles sont bénéficiaires, fait sans doute partie d'un horizon lointain.

- 41 De toute évidence, cette étude appelle un approfondissement et des perspectives de prolongement, venant confirmer les propos de Paturel et Bricas (2019) et Labarre (2021) lorsqu'ils prônent la nécessité de mieux caractériser ce tissu micro-associatif de la solidarité alimentaire, silencieux mais probablement dense, actif et inventif, pour en comprendre les pratiques, les ambitions et la portée. De fait, alors même que l'actuelle inflation - hausse en France du prix des produits alimentaires de 14,8% sur un an en mars 2023 (Insee, 2023) - exacerbe la précarité alimentaire et le recours à l'aide en France (Bléhaud et Gressier, 2023), la question des impacts de ce tissu micro-associatif sur la réduction et l'accompagnement de la précarité alimentaire se pose. Selon toute hypothèse, ces impacts dépendront de la capacité de la diversité des acteurs composant ce tissu informel à s'allier et se coordonner, tant entre eux qu'avec les acteurs de l'accompagnement institutionnalisé de la précarité dans le territoire pour engager des actions locales concertées, et à plus large échelle. C'est dans cet esprit qu'a été lancée en janvier 2023 une initiative montpelliéraine de "caisse alimentaire commune" visant à préfigurer un système local de sécurité sociale de l'alimentation⁶. Portée par le collectif Territoires à VivreS regroupant 25 organisations locales, et soutenue par la ville et la métropole de Montpellier, cette initiative s'est appuyée sur le travail collectif d'un comité citoyen de 47 habitants qui ont collectivement défini les règles de cette caisse et la monnaie qui en permet le fonctionnement. Le principe est celui de la solidarité : chaque participant cotise librement, chaque mois, selon ses moyens, de 1 à 150 euros, et reçoit en retour une allocation alimentaire de 100 Mona (nom de la monnaie créée *ad hoc*) par mois, utilisable dans des commerces conventionnés. L'expérimentation limitée au début à un petit panel d'habitants est aujourd'hui en phase d'essaimage, visant la participation de 250 personnes au dispositif. Le nombre de commerces conventionnés est également appelé à augmenter. Cette initiative montre l'importance d'identifier acteurs et actions mis en œuvre au sein des territoires, et d'engager des démarches de coopération et de mutualisation afin de contribuer collectivement à la démocratisation de l'accès à l'alimentation.
- 42 Accardo A., Brun A., Lellouch Th. (2022). La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire, *INSEE première*, n°1907, juin 2022, 4 p.
- 43 Barnard A. V. (2016). *Freegans : Diving into the wealth of food waste in America*. U of Minnesota Press.
- 44 Bléhaud M., Gressier M., (2023). En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités. *Bulletin Credoc*, n°329, mai, p.p. 1- 4.
- 45 Corliss J. (2014). *Reused Refuse : Freeganism and the Shifting Hegemonies of Consumption and Waste*.
- 46 Cooks Leda M. (2017). *The End(s) of Freeganism and the Cultural Production of Food Waste*, *Perma/Culture: Imagining Alternatives in an Age of Crisis*. 54. https://scholarworks.umass.edu/communication_faculty_pubs/54

- 47 DRAAF Occitanie, 2018. *Panorama de l'aide alimentaire en Occitanie*. État des lieux et pistes de réflexion. Rapport d'étude, 82p.
- 48 Guien J., (2019). À prendre ou à laisser ? Ressources, gestes et corps de la récupératrice alimentaire en milieu urbain, *EchoGéo*, 47, pp. 1-18.
- 49 INSEE, 2023, En février 2023, les prix à la consommation augmentent de 1,0 % sur un mois et de 6,3 % sur un an. Indice des prix à la consommation - résultats définitifs (IPC), in *Informations Rapides*, 15 mars 2023, n° 63, 2p.
- 50 Labarre J. (2021). *État des lieux de l'aide alimentaire à Montpellier*. États généraux de la solidarité. Chaire Unesco Alimentations du monde : Document n° 1, 8 p.
- 51 Lang, T. (1999). Food policy for the 21st century : can it be both radical and reasonable? In : Koc, M., MacRae, R., Mougeot, L. J. A., Welsh, J. (Ed.). *For Hunger-proof Cities: Sustainable Urban Food Systems*. Ottawa, Ontario : International Development Research Centre, pp. 216-224.
- 52 Le Morvan, F., Wanecq, T. (2019). *La lutte contre la précarité alimentaire*. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique. Paris : Inspection générale des affaires sociales, 142 p.
- 53 Manoury M., (2021). Le glanage alimentaire en milieu urbain, ou la constitution de «protections rapprochées», *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 41. <http://journals.openedition.org/traces/12825>
- 54 Mourad M., (2018). *La lutte contre le gaspillage alimentaire en France et aux Etats-Unis : mise en cause, mise en politique et mise en marché des excédents alimentaires*. Sociologie. Institut d'études politiques de Paris - Sciences Po.
- 55 Mourad M., Bricas N. (2021). Lutter contre le gaspillage alimentaire ? In :
- 56 Bricas N., Conaré D., Walser M. (Dir.). *Une écologie de l'alimentation*. Versailles : Éditions Quæ, pp. 195-203.
- 57 Mourad M. (2012). Quels militantisme face au gaspillage alimentaire ? Food rescue, dumpster-diving et freeganisme : les poubelles ou le marché. *Observatoire du Management Alternatif, Cahier de recherche*, juillet, HEC Paris, 1-127.
- 58 Nivard C., Tavernier B. (2020). Penser l'accès à l'alimentation des plus démunis au-delà de l'aide alimentaire : l'exemple du projet de l'association VRAC. In : Paturel, D., Ndiaye, P. *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*. Champ social, Acteurs sociaux, pp. 147-157.
- 59 Paturel D., Ndiaye P. (2020). Introduction : Démocratie alimentaire, le trouble-tête de l'alimentation durable. In : Paturel, D., Ndiaye, P. *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*. Champ social, Acteurs sociaux, pp. 17-46.
- 60 Paturel D., Bricas N. (2019). *Pour une réforme de nos solidarités alimentaires*. Chaire Unesco Alimentations du monde : So What? Policy Brief, n° 9, 4 p.
- 61 Paturel D., Ramel, M. (2017). Éthique du care et démocratie alimentaire : les enjeux du droit à une alimentation durable. « *Revue française d'éthique appliquée* », n° 4, pp. 49-60.
- 62 Paturel D. (2018). Insécurité alimentaire et/ou précarité alimentaire, démocratie alimentaire... de quoi parle-t-on ? In : *La lutte contre la précarité alimentaire*, Journal Resolis #19.
- 63 Plancade A. (2013). *Vivre dans la rue à Nice*. Cuisine et récupération alimentaire, Paris: L'Harmattan, 146 p.

- 64 Prat A. (1995), Le Plan cabanne, centre des immigrés maghrébins à Montpellier. *Mappemonde*, n°3, pp. 8-11.
- 65 Scherer P., Bricas N. (2021). Lutter contre la précarité par de l'aide alimentaire ? In :
- 66 Bricas, N., Conaré, D., Walser M. (Dir.). *Une écologie de l'alimentation*. Versailles : Éditions Quæ, pp. 205-2014.
- 67 Scherer, P. (2022). Expression et développement de formes de citoyenneté alimentaire: vers des "communs alimentaires" ? Rencontres science-société "Pour des solidarités alimentaires", Chaire UNESCO Alimentations du monde, 22-23 Septembre 2022, Montpellier.
-

NOTAS

1. Fédération nationale de l'entraide protestante, Fédération Française des Banques Alimentaires, Restos du coeur, Société Saint Vincent de Paul, Secours Populaire Français, Croix-Rouge Française, Secours Catholique et Réseau Cocagne
 2. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV) sont des quartiers définis, par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, pour être la cible d'actions prioritaires visant à pallier les difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Définis à partir du critère des revenus par habitant, les QPPV sont au nombre de 1300 en France métropolitaine.
 3. Il s'agit de trois quartiers centraux de Montpellier, à proximité immédiate du cœur historique de la ville.
 4. Compte tenu de la sensibilité du terrain et dans la volonté de ne pas heurter les personnes récupérant des aliments, nous avons privilégié avec celles-ci des entretiens informels.
 5. Les médias locaux font écho de la résistance de certains résidents du quartier face aux projets immobiliers. Voir : https://www.lagglorieuse.info/herault/article_figuerolles-courreau-mutation-d-un-quartier-populaire.html
 6. Voir : <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/caisse-commune-de-l'alimentation-montpellier/>
-

RESUMOS

Na França, a ajuda alimentar é a principal opção oferecida às pessoas em situação de precariedade e que encontram dificuldades para acessar os alimentos. A maior parte da ajuda é prestada através do Fundo Europeu de Ajuda Alimentar, mas sobretudo através de mecanismos nacionais de dedução fiscal para empresas e indivíduos, que encorajam doações para as principais

associações de ajuda alimentar. Mais recentemente, a ajuda alimentar na França alinhou-se com a agenda europeia, integrando a luta contra o desperdício alimentar nos regimes de ajuda. Conjuntamente, as políticas de combate à insegurança alimentar e ao desperdício de alimentos levaram ao surgimento de novas formas de solidariedade, enfatizando as noções de emancipação das pessoas envolvidas na causa. Os coletivos auto-organizados e as iniciativas ativistas multiplicaram-se. Entre estas iniciativas, algumas optam pela recuperação alimentar, entendida em geral como a recolha, redistribuição ou consumo de produtos alimentares destinados a serem descartados. Estas práticas, que ainda não foram estudadas em França em toda a sua diversidade, oscilam nas suas justificações entre a luta contra o desperdício e a ajuda alimentar aos mais desfavorecidos. Este artigo visa contribuir para uma melhor compreensão destas iniciativas, examinando os significados que transmitem em termos de uma concepção mais democrática dos sistemas alimentares. A análise baseia-se num estudo de caso realizado em 2022 junto a Association des Jardins Agroécologiques Partagés (AJAP), que está envolvida em ações cidadãs em torno da recuperação alimentar e se caracteriza pela sua forte ancoragem territorial num bairro popular de Montpellier.

En France, l'aide alimentaire est la principale option proposée aux personnes en situation de précarité qui rencontrent des difficultés pour accéder à la nourriture. L'essentiel de l'aide s'appuie sur le Fond Européen d'Aide alimentaire, mais surtout sur des dispositifs nationaux de déduction fiscale aux entreprises et particuliers, qui encouragent les dons aux principales associations d'aide alimentaire. Plus récemment, l'aide alimentaire en France s'est alignée sur l'agenda européen, en intégrant la lutte contre le gaspillage alimentaire aux dispositifs d'aide. Ces politiques conjointes de lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaires ont permis l'émergence de nouvelles formes de solidarité, mettant en avant les notions d'émancipation des personnes impliquées dans la cause. Des collectifs et initiatives militantes, auto-organisés, se sont multipliés. Parmi ces initiatives, certaines optent pour la récupération des aliments, comprise largement comme la collecte, la redistribution ou la consommation de produits alimentaires destinés à être jetés. Ces pratiques, encore peu étudiées en France dans leur diversité, oscillent dans leurs justifications entre lutte contre le gaspillage et aide alimentaire aux plus démunis. Cet article entend contribuer à enrichir la connaissance de ces initiatives, en interrogeant les sens dont elles sont porteuses au regard d'une conception plus démocratique des systèmes alimentaires. L'analyse se fonde sur une étude de cas menée en 2022 auprès de l'association des Jardins Agroécologiques Partagés (AJAP), engagée dans des actions citoyennes autour de la récupération alimentaire, et caractérisée par son fort ancrage territorial au sein d'un quartier populaire de Montpellier.

In France, food aid is the main option for people in precarious situations who have difficulty accessing food. Most aid is provided through the European Food Aid Fund, but above all through national tax deduction schemes for companies and individuals, which encourage donations to the main food aid associations. More recently, food aid in France has aligned with the European agenda, by integrating the fight against food waste into aid schemes. These policies to fight food insecurity and food waste have led to the emergence of new forms of solidarity, emphasising the notions of emancipation of those involved in the cause. Self-organised collectives and activist initiatives have multiplied. Among these initiatives, some opt for food recovery, broadly understood as the collection, redistribution or consumption of food products destined for the bin. The rationale of these practices, which have not yet been studied in France in all their diversity, oscillates between the fight against waste and food aid. This article contributes to a better understanding of these initiatives by examining the meanings they convey in terms of a more democratic conception of food systems. The analysis is based on a case study conducted in 2022 with the association Jardins Agroécologiques Partagés (AJAP), which is involved in citizen

actions around food recovery and is characterized by its strong territorial anchorage in a low-income district of Montpellier.

ÍNDICE

Palavras-chave: recuperação alimentar, democracia alimentar, Montpellier

Keywords: food recovery, food democracy, Montpellier

Mots-clés: récupération alimentaire, démocratie alimentaire, Montpellier

AUTORES

ANDRÉIA TECCHIO

Postdoctorante au Cirad en partenariat avec le Programme d'études supérieures en agroécosystèmes de l'Université Fédérale de Santa Catarina. Email: deiatecchio@yahoo.com.br.

GENEVIÈVE CORTES

Professeur à l'Université de Montpellier III, UMR ART-Dev. Email: genevieve.cortes@univ-montp3.fr.

ELODIE VALETTE

CIRAD, UMR Art-Dev, F-34398 Montpellier Art-Dev, Univ Montpellier, CIRAD, Montpellier, France. Email: elodie.valette@cirad.fr.